

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS

Rédacteur-Propriétaire :

FIRMIN H. PROULX.

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.



Gérant

Hector A. Proulx.

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à Hector A. Proulx, Gérant.

## ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT : }  
\$1 PAR AN }

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.  
Eparçons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

ABONNEMENT }  
\$1 PAR AN }

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Son Eminence le Cardinal Taschereau et le Séminaire Français à Rome.—Arrivée de Son Eminence le Cardinal Taschereau à Québec.—Officialité dans le diocèse de Nicolet.—Congrès de l'Alliance St-Jean-Baptiste des sociétés nationales d'Amérique.—Le chemin de colonisation projeté le long de la Petite Nation : un pas important vers la colonisation de la Vallée d'Ottawa.

*Causerie Agricole* : De l'engraissement des bêtes à cornes (Suite).—Mesurage des bêtes à cornes; échelle de mesurage.—L'engraissement des bœufs en été.

*Sujets divers* : Le labour; labour à plat; labour à dos; profondeur du labour; largeur de la raie; intervalle de temps entre les labours.—Le hersage.—Transport du fumier.

*Choses et autres* : L'enseignement agricole dans les écoles primaires et les écoles d'agriculture.—Bibliographie : "Dictionnaire généalogique des familles Canadiennes" par M. l'abbé C. Tanguay.—Ce que peut faire le vrai mérite.

*Recettes* : Soins à donner aux outils.—Vernis des poteries.

*A nos abonnés retardataires.*—Nous prions instamment ceux qui nous doivent des arrérages pour abonnement à la Gazette des Campagnes de nous les faire parvenir le plus tôt possible. Nous avons grandement besoin de ce qui nous est dû afin de faire honneur à nos propres affaires. Ces arrérages nous sont absolument indispensables pour payer les frais d'impression, de papier, etc., nécessités pour la publication de notre journal. Les deux ou trois piastres que nous recevons actuellement chaque semaine, pour abonnement à la Gazette des Campagnes ne suffisent certainement pas. Ceux qui ont à cœur l'existence de notre journal se feront, sans doute, un devoir de nous payer leur abonnement au plus tôt.

EN VENTE AU BUREAU DE LA "GAZETTE DES CAMPAGNES"

INSTRUCTIONS POPULAIRES SUR LES SOINS A DONNER AUX ANIMAUX MALADES.—Prix, 15 cts.

LE PARFAIT MARECHAL EXPERT MODERNE, manuel complet de l'amateur et du marchand de chevaux, de l'artiste vétérinaire et du maréchal ferrant, ouvrage extrait des meilleures auteurs anciens et modernes; mis en ordre et complété par M. Marcellicour, artiste vétérinaire. Prix : 35 cts.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Son Eminence le Cardinal Taschereau.*—Sous ce titre le "Bulletin de l'Association pieuse établie entre les élèves du Séminaire français à Rome," publie ce qui suit :

"L'année qui vient de s'écouler restera mémorable dans les fastes de notre association.—Le séminaire français, qui comptait déjà plusieurs de nos anciens élèves parmi les membres de l'épiscopat, sera dorénavant représenté jusque dans le Sacré-Collège, dans la personne de Son Eminence le cardinal Taschereau, archevêque de Québec, appelé par N. S. P. le Pape, dans le consistoire du 7 juin dernier, aux honneurs de la pourpre romaine. Un événement aussi considérable a fait éclater dans la population si catholique du Canada un enthousiasme difficile à décrire, et donné lieu à des manifestations splendides, auxquelles les pouvoirs publics eux-mêmes et des notabilités protestantes ont pris une part justement remarquée. Notre modeste chronique vient à son tour joindre sa voix à ce concert de félicitations et d'hommages : c'est avec une profonde émotion que nous voyons élevé au rang des princes de l'Eglise l'éminent prélat, dont les vertus et le mérite illustraient, il y a trente ans, les débuts de notre cher séminaire, avant d'aller éclater sur un plus grand théâtre. Au moment où ces lignes s'impriment, Son Eminence le cardinal Taschereau a pris, pour la huitième fois depuis un demi-siècle, le chemin de la Ville Eternelle, et veut bien cette fois encore accepter la modeste hospitalité de Santa Chiara."

*Arrivée de Son Eminence le Cardinal Taschereau à Québec.*—Son Eminence le Cardinal Taschereau est arrivé à Québec mardi, le 5 avril courant, à 2 heures de l'après-midi, par le Grand-Tronc. En débarquant sur le quai du Grand-Tronc, Son Eminence a été saluée par une foule de citoyens qui l'attendaient et une procession s'est formée dans l'ordre suivant pour l'escorter jusqu'à la Basilique :

Un grand maréchal; Enfants des sœurs de Charité; Elèves du Séminaire de Québec avec leur fanfare et les drapeaux de la section des externes; Société nationale irlandaise avec bannières; Le président et les officiers; Sociétés St-Jean-Baptiste de Québec et Saint-Sauveur avec bannière; Le président et les officiers; Les membres du Conseil de Ville de Québec; Son Eminence le cardinal Taschereau en voiture, escortée par un détachement de zouaves pontificaux; Les personnes de la suite de Son Eminence et les messieurs du clergé, en voiture; Les citoyens.

La procession a défilé par les rues Arthur, Saint-Pierre, Côte Lamontagne, Port Dauphin et Buade qui étaient pavoisées.

La tête de la procession s'est arrêtée à la porte de la basilique, et les deux rangs se sont ouverts pour faire la haie.

Un *Te Deum* solennel a été chanté à la basilique, en présence d'un grand nombre de membres du clergé et d'une foule compacte de fidèles.

*Diocèse de Nicolet.*—Mgr Gravel, selon le désir du VI<sup>e</sup> concile de Québec, vient d'établir une officialité dans le diocèse de Nicolet.

Ce tribunal se composera de l'official, de quatre assesseurs, d'un promoteur et d'un vice-promoteur, du chancelier et du vice chancelier.

Les prêtres qui suivent ont été nommés à ces différents postes:

*Official.*—Très révérend Isaac Gélinas, vicaire-général; Assesseurs.—Messieurs Dostie, Lassiserayé, Joseph Tessier et Louis Pothier, qui sont les plus vieux curés de chacun des comtés dont est formé le diocèse; Promoteur.—Révérend I. Douville; Vice promoteur.—Révérend A. Désaulniers; Chancelier.—Révérend L. V. Thibaudier; Vice-Chancelier.—Révérend Edmond Grenier.—*La Semaine Religieuse de Montréal.*

*Congrès de l'Alliance St-Jean-Baptiste des sociétés nationales d'Amérique.*—I. Conformément à l'Article XII de la constitution, la commission, chargée de l'organisation provisoire, a l'honneur de convoquer en assemblée générale, à Montréal, le 24 juin 1887, les officiers généraux de chacune des cinquante divisions comprises dans les trois grands territoires de l'Alliance:

1o Le territoire de Montréal et des provinces de l'Ouest.

2o Le territoire de Québec et des provinces de l'Est.

3o Le territoire des Etats de l'Union Américaine, II. Le congrès national procèdera en premier lieu, à l'organisation permanente de l'Alliance par l'élection de ses officiers généraux.

III. Le congrès sera ensuite appelé à se prononcer sur les voies et moyens.

1o. De maintenir intactes nos institutions, notre langue et nos lois;

2o. De réunir sous ses drapeaux tous les Canadiens-français d'origine, le jour de la fête nationale;

3o. D'obtenir pour la race française, sa juste part d'influence en Amérique;

4o. De veiller aux intérêts de ses nationaux réunis en une organisation puissante;

5o. De procurer aux groupes canadiens des Etats-Unis et du Canada, des prêtres, des religieux et des hommes de profession de leur origine;

6o. De les aider à créer des missions, des écoles françaises, des sociétés nationales et de secours mutuels;

7o. De diriger dans des contrées où ils trouveront de l'emploi nos compatriotes qui sont forcés d'émigrer;

De faciliter leur rapatriement en les dirigeant dans les centres de colonisation les plus favorables, ou en leur trouvant de l'emploi dans nos villes manufacturières;

9o. De faire un recensement approximatif de la population canadienne française dans chaque Etat de l'Union Américaine, ainsi qu'un rapport annuel des progrès réalisés;

10o. D'élever des statues aux hommes distingués qui ont illustré notre histoire, ainsi qu'un monument national au siège de l'association.

IVo. L'année 1887 restera dans nos annales comme une date mémorable. Elle rappellera aux générations à venir, le cinquantième du règne glorieux de Sa Majesté, notre Très Gracieuse Souveraine.

Elle rappellera le cinquantième de ce Souverain non moins illustre, Sa Sainteté Léon XIII, le chef suprême de la sainte église romaine.

Elle rappellera encore le cinquantième de cette époque sanglante de notre histoire, qui fut le berceau de notre gouvernement constitutionnel et de nos libertés politiques.

Cette année rappellera enfin le vingtième anniversaire de la confédération du Canada, qui abrite aujourd'hui, sous ses drapeaux, tous ces immenses territoires autrefois possédés par la France, s'étendant de l'Atlantique au Pacifique, et reliés ensemble par notre chemin de fer transcontinental.

V. Nos compatriotes, disséminés sur tous les points de l'Amérique voudront s'associer à une grande démonstration, destinée à commémorer tous ces souvenirs. Ils voudront se rattacher plus étroitement à la mère-patrie, en entrant dans l'Alliance Nationale, dont l'organisation puissante reliera, dans un intérêt commun, tous les groupes de nos nationaux, solidement établis sur ce continent.

VI. Dans ce but, la commission d'organisation provisoire, après avoir obtenu le concours sympathique de Son Eminence le Cardinal Archevêque de Québec et des autres officiers d'honneur de l'Alliance pour cette œuvre éminemment nationale et patriotique, arrête ce qui suit:

1o. Un congrès de l'Alliance Nationale s'ouvrira à Montréal le 24 juin 1887 et se continuera les jours suivants.

2o. Les officiers des sociétés nationales comprises dans chaque diocèse de la province de Québec, dans chacune des autres provinces de la confédération et dans chaque Etat de l'Union Américaine, sont invités à se réunir sans retard pour élire les officiers généraux de leur division comme délégués au congrès.

3o. Tous les officiers des sociétés St Jean Baptiste d'Amérique formant partie de l'Alliance sont invités à assister aux délibérations du congrès avec voix consultative.

4o. L'ordre du jour du congrès, les noms des orateurs de distinction appelés à traiter les différentes questions qui lui seront soumises, et le programme

des fêtes organisées pour cette grande démonstration seront publiés plus tard.

*La commission d'organisation provisoire.*

E. P. Eachapelle, M. D., Président de l'Association St Jean-Baptiste de Montréal.

F. X. Trudel, Sénateur.

B. A. T. DE Montigny, Chevalier de Pie IX.

J. X. Perrault, Chevalier de la Légion d'Honneur.

N. B.—Les sociétés nationales du Canada et des Etats Unis, désireuses de prendre part au Congrès, sont priées d'en donner immédiatement avis à la Commission d'Organisation Provisoire, afin que les réductions obtenues des chemins de fer, des bateaux à vapeur et des grands hôtels pour faciliter la présence des Délégués au Congrès, leur soient communiquées sans retard. La presse du Canada et des Etats Unis est priée de reproduire.

*Le chemin de Colonisation projeté le long de la Petite Nation — Un pas important vers la Colonisation de la Vallée de l'Ottawa.*—Le R. P. Nolin, S. J., est actuellement à négocier avec le gouvernement de Québec, la construction d'un chemin de colonisation destiné à développer une des plus belles régions de la Province.

Ce chemin permettra l'établissement de la partie supérieure des Bassins de la Ronge, de la Petite Nation, de la Kiamica, et d'une portion de la Lièvre; il va mettre les Sociétés de Colonisation des Archidiocèses de Montréal et d'Ottawa en état de diriger vigoureusement les colons dans les cantons Preston, Addington, Labelle, Minerve, Lesage, Marchand, Loranger, Montigny, K'amica, et de quatre autres non encore arpentés.

Ces Territoires d'une beauté incontestable; couverts en grande partie de riches forêts de bois francs; sillonnés de magnifiques cours d'eau; parsemés de lacs enchanteurs; doués d'un sol excellent pour toutes sortes de grains; éminemment favorables à l'élevage des bestiaux—deviendront bientôt le siège de grands centres de civilisation, et donneront à la religion nombre de belles paroisses—Plus de 10,000 terres de 100 arpents seront ainsi mises à la portée d'autant de familles des vieilles paroisses, qui se proposent d'aller s'y établir, et assurer à leurs enfants, une prospérité réelle dans la vie paisible et heureuse de nos paroisses canadiennes.

Ces paroisses seront très avantageusement situées pour continuer leurs relations avec les vieilles paroisses, et pour écouler leurs produits, placées comme elles le seront entre Montréal et Ottawa, à une distance variant de 25 à 60 milles de la Ligne principale du Pacifique.

Le chemin de la Petite Nation aura une longueur totale de 55 à 60 milles; il suivra presque en ligne droite le 75ième méridien.

Il partira de Papineauville ou de Montebello, passera par St André Avellan, Chêneville, jusqu'où il est déjà construit et en bonne condition; puis il passera par l'Est du grand lac Simon pour se diriger à l'Ouest du lac Long; il continuera sa marche entre le lac aux Sucrieries et le lac aux Rognons, ira toucher la pointe Ouest du lac des Iles, pour enfin déboucher dans le chemin Chapleau, à St Ignace du Nominique.

La partie à construire est située entre les Cantons Hartwell et Loranger, soit une longueur de moins de 80 milles.

Les Arpenteurs du Gouvernement prononcent qu'il sera d'une construction facile, et qu'il donnera une bonne voie de communication.

Il est devenu nécessaire pour la colonisation des cantons susdits, étant la seule voie praticable.

En effet, le chemin Chapleau, qui, par l'activité de M. le Curé Labelle, a doté le pays de plusieurs paroisses sur son parcours, est devenu complètement insuffisant pour atteindre les nouveaux cantons, vu leur distance de St Jérôme.

De fait, pour parvenir au canton Loranger, par exemple, l'un des plus rapprochés de St Jérôme, dans la série susdite, il faudrait faire un trajet en voiture de 90 milles, soit un voyage de 6 à 8 jours, aller et venir, avec charge de provisions; cette charge coûterait \$25.00, de transport, soit plus de \$1.25 par 100 livres; il est évident que cela est pratiquement impossible.

Nous sommes heureux d'apprendre que le gouvernement, mis au courant de la question par les dites Sociétés de Colonisation, est à s'occuper de la réalisation de leur juste demande, dans l'intérêt de la religion et du pays, et qu'un grand mouvement de colonisation en sera le résultat.—*Communiqué.*

## CAUSERIE AGRICOLE

### DE L'ENGRAISSEMENT DES BÊTES À CORNES (Suite.)

Lorsqu'on a recours au mesurage pour s'assurer du progrès que fait un animal à l'engrais, on le mesure périodiquement, toutes les semaines par exemple.

On rencontre certains bœufs à l'engrais qui augmentent d'un pouce par semaine, d'autres de trois quarts de pouce ou de deux tiers de pouce. Lorsque l'augmentation est d'un demi pouce par semaine, l'engraisement est avantageux.

Dans ces mesures périodiques il est important que ce soit toujours la même personne qui fasse l'opération, car elle s'habitue à prendre toujours correctement la même mesure.

Le périmètre du thorax se mesure au moyen d'un galon gradué en pied et pouce. En face de chaque division se trouve un chiffre représentant le poids de viande nette, c'est-à-dire les quatre quartiers soulement. Cette mesure non-seulement fait connaître le poids en viande d'un animal gras à un moment donné, mais encore permet de constater si l'animal profite bien de la nourriture qu'il reçoit. Cela est important, car il arrive un certain moment où l'animal à l'engrais absorbe les aliments qu'on lui donne, mais n'augmente plus: la nourriture ainsi consommée constitue une perte, et alors le plus tôt on vendra l'animal mieux sera.

La facilité avec laquelle on mesure le thorax peut donc ainsi faire éviter bien des pertes au point de vue de la consommation de la nourriture que l'on donne aux animaux à l'engrais.

Pour le mesurage des bœufs on fabrique des galons vernis qui sont gradués en pied, pouce et demi-pouce, et en face de chaque division est placé le chiffre représentant le poids des quatre quartiers de l'animal, s'il était tué immédiatement.

Nous donnons ici une échelle de mesurage des bœufs, que l'on peut faire soit même au moyen d'un

galon. Cette mesure commence par un petit bœuf de 350 livres et se termine à la pesanteur d'un bœuf de 1200 livres de viande nette. Les chiffres donnés ne sont pas exacts à l'égard de tous les animaux; ils sont un peu faibles pour les animaux très gras, mais ils sont trop forts pour les bœufs maigres. Il s'agit de varier un peu ces chiffres, suivant les circonstances.

*Echelle de mesurage des bœufs.*

Les premiers chiffres représentent le périmètre ou le contour du thorax; le second chiffre, le poids des quatre quartiers.

5 pieds et 6 pouces, 350 livres	7 pieds ..... 696 livres
5 " 6½ " 354 "	7 " et ½ pouces 708 "
5 " 7 " 358 "	7 " 1 " 720 "
5 " 7½ " 362 "	7 " 1½ " 733 "
5 " 8 " 357 "	7 " 2 " 746 "
5 " 8½ " 373 "	7 " 2½ " 760 "
5 " 9 " 350 "	7 " 3 " 774 "
5 " 9½ " 388 "	7 " 3½ " 788 "
5 " 10 " 397 "	7 " 4 " 802 "
5 " 10½ " 407 "	7 " 4½ " 816 "
5 " 11 " 418 "	7 " 5 " 830 "
5 " 11½ " 419 "	7 " 5½ " 840 "
6 " " 430 "	7 " 6 " 858 "
6 " ½ " 442 "	7 " 6½ " 872 "
6 " 1 " 553 "	7 " 7 " 886 "
6 " 1½ " 464 "	7 " 7½ " 900 "
6 " 2 " 475 "	7 " 8 " 916 "
6 " 2½ " 486 "	7 " 8½ " 931 "
6 " 3 " 497 "	7 " 9 " 947 "
6 " 3½ " 508 "	7 " 9½ " 963 "
6 " 4 " 519 "	7 " 10 " 979 "
6 " 4½ " 530 "	7 " 10½ " 995 "
6 " 5 " 541 "	7 " 11 " 1011 "
6 " 5½ " 552 "	7 " 11½ " 1027 "
6 " 6 " 563 "	8 " " 1043 "
6 " 6½ " 574 "	8 " ½ " 1059 "
6 " 7 " 585 "	8 " 1 " 1075 "
6 " 7½ " 596 "	8 " 1½ " 1092 "
6 " 8 " 606 "	8 " 2 " 1109 "
6 " 8½ " 618 "	8 " 2½ " 1126 "
6 " 9 " 629 "	8 " 3 " 1143 "
6 " 9½ " 638 "	8 " 3½ " 1160 "
6 " 10 " 651 "	8 " 4 " 1178 "
6 " 10½ " 662 "	8 " 4½ " 1196 "
6 " 11 " 673 "	8 " 5 " 1214 "
6 " 11½ " 682 "	

Depuis l'extrémité du galon jusqu'à la mesure de cinq pieds et six pouces et demi, il n'est pas nécessaire de faire aucune marque, parce que les plus petits bœufs ont au moins cette mesure; au bas de cette dernière mesure, on n'a jamais pu obtenir des résultats exacts.

Pour faire usage du galon gradué, il faut que l'animal soit placé sur une surface bien unie et sensiblement de niveau; il doit être bien d'aplomb sur ses quatre jambes, celles de devant sur la même ligne et un peu écartées sans que l'une avance plus que l'autre; la tête doit être à une hauteur moyenne de manière que l'animal regarde droit devant lui. Pour l'exactitude de l'opération, il est important que l'animal ne fasse aucun mouvement ni de la tête ni des jambes, pendant toute la durée du mesurage.

Autant que possible le mesureur doit se pourvoir d'un aide, le mesureur se plaçant à gauche et l'aide à droite de l'animal. Le premier tend l'extrémité du galon à son aide en faisant passer le galon entre les jambes de devant; l'aide tire le galon appliqué exactement sur le plat de l'épaule de l'animal et ramène l'extrémité sur le garrot. En même temps, le mesu-

reur fait remonter le galon en arrière de l'épaule qui lui fait face et le ramène aussi sur le garrot.

Le point où les deux parties du galon se rencontrent donnent la mesure du périmètre du thorax en pieds et pouces, et en face le poids de viande nette. Supposons que cette mesure soit 7 pieds et 3 pouces, le poids des quatre quartiers sera de 774 livres.

Pour plus d'exactitude on prend toujours deux mesures, l'une en faisant passer le galon en arrière de l'épaule gauche et en avant de l'épaule droite; l'autre en avant de l'épaule gauche et en arrière de l'épaule droite. Si la conformation du bœuf est régulière, ces deux mesures donnent le même chiffre; mais s'il y a quelques défauts dans la forme de l'animal, l'une des mesures est plus forte que l'autre, et alors on prend la moyenne de ces deux mesures. Dans tous les cas il est toujours plus prudent de recommencer l'opération. Le galon doit s'appliquer très exactement sur les épaules de l'animal sans s'y enfoncer, c'est-à-dire qu'il ne faut serrer le galon que très légèrement.

On peut admettre dans le poids des diverses parties d'un bœuf gras, à peu près les proportions suivantes:

La viande, la graisse, le suif, la langue, les rognons .....	60 p. 100
La peau .....	6½
La tête, les pieds, la rate, le foie, les pommons .....	15½
Les intestins, avec les matières qu'ils contiennent, le cœur, le sang .....	18
	100

Ces indications ne peuvent être que très approximatives, elles varient selon la race, l'individu, le degré d'engraissement, etc.

Si l'on veut connaître le poids de viande d'un bœuf qui vient d'être pesé vivant, on pourra se servir des proportions suivantes: Un bœuf maigre donne 50 p. 100 de viande nette, c'est-à-dire s'il pèse 1000 livres vivant il aura 500 livres de viande. Un bœuf en bon état donne 55 p. 100 de viande nette; s'il est gras, 60 p. 100; s'il est très gras, 65 p. 100 ou 650 livres de viande nette pour 1000 livres de poids vivant.

*L'engraissement des bœufs en été.*—Cet engraissement se fait sur de riches pâturages et il exige peu de soins. Il suffit de proportionner le nombre d'animaux selon leur taille à la richesse et à l'étendue du pâturage, de manière que l'herbe soit bien utilisée et que les bêtes aient une nourriture abondante. Ces riches pâturages pourraient cependant être employés à l'engraissement des animaux d'une autre manière: ceux-ci pourraient être tenus à l'étable, l'herbe des pâturages fauchée quelque temps après la floraison et distribuée fraîchement aux bestiaux. Ce mode exige plus de main d'œuvre que le précédent, mais il est plus économique en ce qu'il y a moins d'herbe perdue et qu'on engraisse un plus grand nombre d'animaux avec la même étendue de terrain.

Les pâturages employés à l'engraissement des bœufs peuvent être divisés en trois catégories. Les pâturages de la première catégorie sont les plus riches, ils engraisent un bœuf de 1200 livres par trois quarts d'arpent; ceux de la seconde catégorie sont un peu moins fournis, ils engraisent un bœuf de 1000 livres sur un arpent et quart; ceux de la troisième catégorie n'engraissent qu'un bœuf de 500 livres par arpent.

D'ordinaire on calcule que l'engraissement d'été dure quatre mois. Mais si le pâturage est bon, nombre de bœufs sont très convenables pour la boucherie au bout de trois mois d'engraissement.

Quant à l'engraissement d'été à l'étable, on peut admettre que c'est la meilleure manière d'utiliser l'herbe du pâturage. On peut même cultiver dans ce but certaines plantes précoces qu'on distribue aux animaux comme fourrage vert, bien avant l'époque où l'herbe des pâturages naturels est bonne pour la consommation.

Par ce dernier mode d'engraissement, on n'a qu'une seule condition à remplir: c'est de fournir au bétail des fourrages constamment jeunes, tendres et frais. Il faut organiser la coupe des herbages de manière à atteindre ce but, car s'il fallait donner des fourrages durs aux animaux déjà avancés en graisse, les animaux mangeraient peu, n'engraisseraient que très lentement et seraient plutôt portés à dépérir.

Vers la fin de l'engraissement, lors même que les fourrages sont de qualité supérieure, il est très recommandable de donner aux bestiaux une petite ration de grains afin de hâter l'engraissement. La proportion de grains à donner est variable, selon la qualité des fourrages et la taille des animaux. Dans les meilleures circonstances quatre livres par jour suffisent, mais on peut augmenter cette quantité jusqu'à douze livres. L'avoine ou l'orge sont les graines que l'on distribue à ces animaux. — (A suivre)

### Le labour.

De tous les travaux du sol, le labour est le plus important, quoiqu'on y apporte assez souvent trop peu d'attention.

Pour qu'un labour soit bon, il faut tracer le sillon bien droit, et faire en sorte que chacune des tranches coupées par la charrue ait partout la même largeur, que toutes soient égales entre elles. Un sillon ne doit jamais être tracé en zig zag. Il faut aussi que le soc reste toujours à la même hauteur, afin de ne faire aucun sillon plus profond l'un que l'autre. La tranche de terre détachée doit être tournée à moitié par l'oreille de la charrue, de sorte que le dessous se trouve pres que en dessus. Une chose dont on doit se garder, c'est de laisser retomber de la terre dans le sillon.

*Labour à plat.*—Pour ce labour on met tous les sillons au même niveau. On commence par un côté du champ en portant l'oreille de la charrue tantôt sur le côté gauche, tantôt sur le côté droit. C'est là ce qu'on appelle "labour à plat."

Ce labour est le plus facile: il se donne en travers dans tous les sens, et remue ainsi le sol plus complètement que tout autre. Pour l'écoulement des eaux, on trace des rigoles dans la direction de la pente du terrain.

*Labour à dos.*—Cette manière simple d'éloigner les eaux par des rigoles ne suffit pas toujours, surtout sur les terres humides, peu ou point inclinées; il faut alors partager le champ en un certain nombre de parties égales, commencer le labour de chaque partie par le milieu, aller par ici et revenir par là, en laissant toujours l'oreille du même côté, faire enfin ce qu'on appelle *endosser*. On finit alors par former une

*planche*, un billon, un ados, c'est-à-dire une bande de terre légèrement bombée. Ce genre de labours a reçu le nom de *labour à dos*.

On dispose le sol de manière que la terre, au lieu de se trouver partout au même niveau, soit plus élevée au milieu de la planche, et que de chaque côté il y ait une pente et une rigole profonde. Ce labour n'est avantageux que pour les terres humides et fortes qui n'ont pas été assainies par le drainage. La largeur des planches, sur ces terres, n'est que de dix pieds; sur les terres sableuses et sèches, elle peut aller jusqu'à trente pieds. L'élevation du milieu, ou le dos, est, sur les premières, de huit à dix pouces, avec une raie ou un conduit bien évidé sur chaque côté; sur les dernières, elle est presque nulle. Pour obtenir ce résultat, il faut alternativement endosser et refendre, c'est-à-dire labourer en sens inverse. La direction de la pente doit suivre la pente du terrain, lorsque cette pente est douce, et lui être horizontale ou oblique, lorsque celle-ci est forte. Dans ce cas on a soin que la charrue jette la tranchée de terre en bas en montant la pente, et la jette en haut en la descendant. Du reste, il est bien entendu que, sur les petites pièces, on est toujours forcé d'établir les planches dans le sens de la longueur de ces pièces.

*Profondeur du labour.*—Les labours profonds, de dix à dix-huit pouces, dits de *défoncement*, se font à l'aide de deux charrues qui se suivent immédiatement dans la même raie, et dont la deuxième, dépourvue d'oreille, ne fait que remuer la terre à six ou sept pouces de profondeur, sans la retourner. La terre, ramenée ainsi successivement à la surface, doit, si elle est de bonne qualité, être mélangée intimement avec le reste.

Le but du labour est de rendre la terre bien meuble, afin que la semence puisse y germer, que l'air y pénètre, que les racines des plantes qu'on y sème s'y développent aisément; de détruire les mauvaises herbes dont la surface du sol est couverte, et enfin d'identifier avec la terre le fumier et les autres engrais que nous y apportons. Or, nous ne pouvons atteindre ce but que par des labours profonds et faits avec soin. S'il s'agissait d'une terre maigre, dont le sous-sol soit impropre à la végétation, et à laquelle nous ne puissions donner qu'une petite quantité de fumier, nous nous garderions bien de la labourer à plus de six pouces de profondeur; mais aussi nous ne lui demanderions pas de produire des plantes dans les racines pénètrent fort avant dans le sol. Dans tous les cas, les labours doivent avoir huit, dix et douze pouces de profondeur.

*Largeur de la raie.*—La tranchée de terre que détache chaque fois la charrue ne doit avoir que six pouces de largeur quand le sol est argileux, difficile à travailler et qu'il faut pénétrer profondément. Elle peut en avoir sept à huit, s'il s'agit d'un terrain sableux et d'un labour peu profond. Règle générale, la largeur de la tranchée ou de la raie dépend de la profondeur du labour, et doit être calculée de manière qu'elle se couche bien sur le côté avec une inclinaison de 40 à 45 degrés. Pour le reste, tout dépend ici de la force et de la bonne construction de la charrue, ainsi que de l'habileté du labourer.

*Intervalle de temps à mettre entre les labours.*—Si les labours tendaient simplement à remuer le sol, on

pourrait en donner un aujourd'hui, un autre demain, un troisième après-demain ; mais lorsque le premier est donné, il faut, avant de passer à un second, laisser à la terre ramenée en dessus le temps d'être bien pénétrée par l'air, aux mauvaises herbes celui de pousser, à l'engrais de se décomposer. Il faut donc attendre quinze jours, un mois, six semaines, le plus longtemps qu'on pourra sans gêner les autres travaux. Un sol argileux exige un plus grand nombre de labours qu'un sol sableux, et à de plus longs intervalles. Les légumineux et les avoines, dont les racines pénètrent assez facilement un sol peu ameubli, n'ont pas besoin d'autant de façons que les plantes oléagineuses, que les choux, que les racines fourragères, pour lesquelles la terre n'est jamais trop remuée, trop meuble. On peut donc laisser, sans inconvénient pour les premières de ces plantes, un intervalle de temps plus long entre les labours.

#### Le hersage.

Le hersage est destiné à casser les mottes formées par la charrue, à morceler la terre, à déchirer les gazons et les racines qui peuvent s'y trouver, à couvrir de terre la semence, à aplanir le sol, enfin à déchirer la croûte qui se forme quelquefois à sa surface, et empêcher l'air et l'eau de le pénétrer.

On se sert de herse à longues et fortes dents, ou bien de herse légères à dents courtes, selon que l'on veut entrer dans la terre plus ou moins profondément.

Ne hersez point un sol argileux quand il est desséché, vous ne parviendrez pas à briser les mottes, ni quand il est trop humide, car la terre s'attacherait à votre instrument, qui alors ne pourrait plus vous rendre le service que vous en attendez. Il faut attendre pour cela, que le sol se trouve dans un état intermédiaire entre le trop de sécheresse et le trop d'humidité, comme quelques jours après une bonne pluie, ou bien immédiatement après le labour à la charrue. Quant aux autres terres, et notamment aux terres sablonneuses, on peut les herser, pour ainsi dire, quand on veut, ou plutôt on doit les herser fort peu, quelquefois pas du tout, afin de leur conserver leur humidité.

Veut-on, par le hersage, ramener les gazons et les racines à la surface du sol ? il est bon de ne le faire que par un temps parfaitement sec ; autrement ces gazons, ces racines seraient retenus par la terre, et l'on n'arriverait à rien de bon, malgré toutes les peines qu'on se donnerait. Dans tous les cas, on doit faire en sorte que les traits de herse se croisent dans toutes les directions ; la terre deviendra ainsi bien meuble. Quand le champ est divisé en planches, on ne peut pas herser de cette manière, et c'est là un grand inconvénient.

Pour ce qui est de l'instrument à employer pour cette opération, la herse, ce n'est point à la forme qu'il faut regarder : qu'elle soit carrée, en trapèze, triangulaire, etc., cela importe peu ; l'important, dans cet instrument, c'est le point d'attache et la manière dont les dents sont placées. Il faut avant tout que chaque dent forme un sillon à part, et que ces sillons soient à égale distance l'un de l'autre. Le degré d'obliquité des rangées de dents contribue

beaucoup à empêcher que l'instrument ne s'engorge. Ce qui s'oppose à ce que la herse ordinaire marche régulièrement, c'est la facilité avec laquelle la partie antérieure est soulevée par le tirage des animaux ; cela la fait sautiller, de sorte qu'il n'y a que les dents postérieures qui pénètrent dans le sol. On évite cet inconvénient avec les herse triangulaires qui n'ont des dents que sur la partie d'arrière.

Les terres fortes et argileuses demandent des herse lourdes, à dents de fer ; les terres sablonneuses, au contraire, en veulent de légères, à dents de bois. Mais quelle que soit la nature de ces dents, il est bon de leur donner de sept à dix pouces de longueur, et de les incliner un peu en avant. Un hersage énergique et en tous sens, avec deux ou quatre chevaux, fait au moins autant pour l'ameublissement du sol qu'un labour à la charrue.

*L'extirpateur.*—La herse ordinaire n'ayant pas assez de force sur un sol compact, on a inventé l'extirpateur. Cet instrument, qui se place entre la charrue et la herse, est destiné à suppléer au labour et à détruire, à extirper les mauvaises herbes, fonction dont il s'acquitte encore mieux que la herse.

L'extirpateur a de trois jusqu'à sept socs, en fer acéré, et ayant chacun huit à dix pouces de large sur douze à quinze pouces de long ; ils sont attachés à des tiges de même métal, retenues elles-mêmes par un cadre en bois muni de deux manches pour diriger l'instrument. Comme le coutre de la charrue et les dents de la herse, ces tiges sont inclinées et recourbées en avant. Il est facile de comprendre qu'un instrument qui trace jusqu'à sept sillons à la fois ne peut pas travailler dans un sol dur, rompre les chaumes par exemple ; mais une fois que la charrue a donné le premier labour, il peut remplacer avec avantage le deuxième et le troisième labour, et faire quatre ou cinq fois plus de travail que la charrue. Il est excellent aussi pour enterrer la semence des céréales.

*Le scarificateur.*—C'est un instrument semblable à celui dont nous venons de parler ; seulement, au lieu de socs, ce sont des dents très fortes, recourbées, un peu aplaties à leur extrémité, et longues de douze à dix huit pouces. De même que l'extirpateur, il repose par son âge sur un petit rouet à échappe. Le scarificateur peut pénétrer jusqu'à huit et dix pouces de profondeur, et rend de grands services là où la herse est impuissante.

#### Transport du fumier.

Quelques cultivateurs veulent que l'on transporte le fumier sur les champs immédiatement après l'avoir retiré de dessous les animaux ; d'autres, au contraire, prétendent qu'il faut le garder en tas jusqu'à ce que sa décomposition soit plus ou moins avancée. Lequel vaut mieux ?

Il y a telles circonstances qui s'opposent au transport et à l'enfouissement immédiats. En général, on peut dire que ce qui convient le mieux, c'est de laisser le fumier en tas pendant deux ou six semaines, pour lui donner le temps de commencer sa décomposition, qui s'achèvera dans la terre ; par là il communiquera à la terre une espèce de fermentation dont elle se trouvera parfaitement et qui contribuera à l'ameublir. Il faut s'arranger de manière à ce que le

Fumier, une fois arrivé sur le champ auquel on le destine, soit enterré tout aussitôt et ne perde rien par l'exhalaison.

Cependant le fumier que l'on transporte l'hiver, saison pendant laquelle l'évaporation est très faible, peut sans trop d'inconvénients être laissé en gros tas sur un coin du champ jusqu'à ce que l'état du sol permette de l'enterrer. Mais, dans quelque saison que ce soit, comme cela se pratique malheureusement dans un grand nombre de fermes, le fumier ne doit jamais rester en petit tas sur le champ même que peu de temps; le séjour qu'il y ferait favoriserait son desséchement, et laisserait longtemps son empreinte sur les places où il aurait reposé. Si les champs sont très éloignés de l'habitation, et les chemins qui y conduisent mauvais, on peut, en hiver, profiter, pour transporter le fumier, du moment où la terre est gelée. Mais aussitôt que la température vient à s'élever, il faut se hâter de le répandre et de l'enterrer; si l'on y manquait et qu'on le laissât trop au sec, il s'échaufferait, perdrait beaucoup de ses qualités fertilisantes.

Le fumier frais, que l'on emploie avant qu'il ait commencé à se décomposer, opère sa décomposition dans la terre, il communique donc à celle-ci une espèce de fermentation qui a pour résultat de la réchauffer et de l'ameublir; c'est là pour les terres argileuses, compactes, froides, un avantage que le fumier déjà décomposé ne leur procure point. Si, au contraire, il s'agit d'un sol marneux, sableux, léger et peu profond, le fumier frais ne vaut rien, parce que la paille s'en décompose trop lentement. D'ailleurs, il n'est pas nécessaire d'ameublir davantage un sol de cette nature.

Du reste, les conditions locales doivent plus que tout le reste décider l'époque de la fumure. Là où il n'y a pas de pâturages, où tout est champ labouré, suivant les principes de l'assolement alternatif, on ne peut employer le fumier qu'au moment où il devient nécessaire, lorsque les travaux de préparation du sol l'exigent.

On conçoit également que si en hiver, ou lorsque le temps est froid et humide, il n'y a pas d'inconvénient réel à ce que le fumier reste quelque temps répandu sur le sol avant d'être enterré; il n'en est pas de même à l'époque des grandes chaleurs, où l'évaporation se fait si promptement.

#### Choses et autres.

*L'enseignement agricole dans nos écoles primaires et les écoles spéciales d'agriculture.*—Lorsque l'agriculture figurera d'une manière convenable dans l'instruction à donner au sein de nos campagnes, et qu'au sortir de l'école le jeune homme pourra passer dans une école d'agriculture pour y achever ses études agricoles; quand cet enseignement sera fait d'après le meilleur plan possible, et de manière à ce que, dans l'une ou l'autre école l'élève apprenne ce que sa position exige qu'il sache dans la pratique de la profession de cultivateur qu'il devra embrasser, alors on ne tardera pas à sortir de l'ornière de la routine; alors, grâce aux connaissances exactes qui seront partont répandues, on verra disparaître les vieux préjugés, puisque les masses auront, au degré voulu, le genre d'instruction le plus en rapport avec leur condition; la richesse de notre pays se trouvera accrue de tous les immenses trésors que le manque de culture ou une culture mal dirigée laisse dormir aujourd'hui dans le sein de la terre.

*Dictionnaire Généalogique des familles canadiennes.*—Le 3<sup>ème</sup> volume de *Dictionnaire Généalogique des Familles Canadiennes*,

par l'Abbé Cyprien Tanguay, est maintenant prêt pour la vente à la célèbre imprimerie de MM. Eusèbe Sénécal et Fils, No 20, Rue St. Vincent, Montréal.

Le Tome II qui comprend 622 pages s'arrête au milieu des noms de la lettre alphabétique C. Le Tome III continue à partir du nom Charbonneau, jusqu'à la fin de la lettre E, avec un petit appendice nominal, soit en tout 607 pages.

Le format des livres de cette précieuse collection est en 8, grand. Le prix pour les souscripteurs à cette œuvre nationale est de \$4 le volume.

L'impression typographique qui est très nette et surtout très régulière donne ainsi à la matière à lire, un aspect aussi attrayant que possible. Sous ce seul rapport, c'est un chef-d'œuvre, comme l'ouvrage l'est sans contredit sous le rapport historique.

On connaît l'intérêt, l'importance et le mérite intrinsèque de la compilation sans qu'il soit nécessaire d'en faire ressortir de nouveau les principaux traits.

Au point de vue de la nationalité et de la race Canadienne-française, cette œuvre est un véritable monument qui servira à perpétuer la mémoire illustre de l'auteur lui-même.

Au premier volume est empreinte la photographie de l'auteur avec un autographe suivis d'une introduction, d'un aperçu étymologique et historique sur les noms, d'une explication ou chef du dictionnaire généalogique; ainsi que d'une petite pièce poétique la mieux façonnée par M. l'Abbé Tanguay à l'adresse de M. Joseph Charles Taché, aujourd'hui député-ministre de l'Agriculture au gouvernement fédéral.

La dédicace du *Dictionnaire Généalogique des familles Canadiennes*, est faite à l'Église et au Pays du Canada.

La série du Tome I va de l'année 1608 à 1700 et comprend 623 pages.

Au deuxième volume, figurent une intéressante *Préface des Éditeurs* et des *Notes Explicatives*, par l'Abbé H. Verrean, autorité reconnue en cette matière. Après une introduction contenant les plus hauts témoignages en faveur du *Dictionnaire* est inséré avec l'entête: A. M. L'ABBE TANGUAY, un poème de douze strophes par M. Louis H. Fréchette notre second poète national. Ces vers par la haute conception du sujet, par la tournure rythmique, par la verve pétillante dont ils débordent sont tout à fait insurpassables. M. Fréchette y a déposé là comme un joyau dans un écrin. Notons, en passant, malgré quelques tors incontestables de la muse de M. L. H. Fréchette, dès qu'elle touche à la fibre patriotique, elle est complètement dans son rôle, et l'inspiration dont elle vibre alors ne peut pas être plus puissante, hardie et féconde. Dans ce genre, pour la force et l'ampleur de sa poésie, le lauréat canadien dépasse souvent de beaucoup, l'illustre davançier qu'on nomme Crémazie.

Chaque page de la nomenclature alphabétique du *Dictionnaire* est divisée en deux colonnes, ce qui peut expliquer le travail minutieux des imprimeurs.

Le troisième volume découvre et aborde la généalogie de plusieurs noms, en ligne descendante, jusqu'aux années comparativement récentes de 1813, 1823 même 1836. La série de la lettre D y occupe à elle seule 372 pages et celle de la lettre C, 214 et 14 de la lettre E.

Il n'y a que des éloges à décerner au savant auteur du *Dictionnaire Généalogique* et à ses actifs éditeurs.

C'est la seule critique qui s'élève de toutes parts des voix les plus autorisées de la presse tant du Canada que l'étranger.

J. HERMAS CIRLAND.

#### Ce que peut faire le vrai mérite.

La vente sans précédent du *Siroy allemand*, de Boschee, depuis quelques années, a étonné le monde. C'est sans doute le remède le plus sûr et le meilleur, qui ait jamais été découvert pour la guérison prompte et efficace du Rhume, de la Toux et des troubles les plus sévères au poumon. Il agit d'après un principe différent des prescriptions ordinaires données par les médecins, car il ne guérit pas une toux en laissant la maladie encore dans le système, mais au contraire, il éloigne la cause du mal, guérit les parties affectées et les laisse dans une condition purement saine. Une bouteille gardée à la maison pour en faire usage quand la maladie vient épargnera le mémoire du médecin et une longue maladie. Un essai vous convaincra de ces faits. Ce remède est positivement vendu par tous les droguistes et les marchands en général. Prix: 75 cents pour de grandes bouteilles.



## RECETTES

## Soins aux outils.

Les manches de ciseaux en bois, les rabots et autres outils de meubliers, menuisiers, etc., reçoivent généralement un poli qui leur donne un très bel aspect, mais qui n'a aucune influence sur leur solidité. Voici une méthode d'une utilité beaucoup plus grande, puisque par son moyen, on leur donnera et beauté et solidité, et cela par une opération tout à fait simple. On plonge les objets pendant une semaine dans de l'huile de lin après quoi on les retire et on les frotte quelques minutes chaque jour pendant une ou deux semaines avec un chiffon de laine. Non-seulement ce procédé donne un poli magnifique, mais il exerce sur le bois une action solidifiante et préservatrice remarquable.

Un bon moyen pour empêcher les outils placés dans un tiroir ou un coffre de se rouiller, c'est d'y mettre un morceau de chaux vive nouvellement cuite. Si les objets doivent être sortis, comme par exemple un fusil, on met la chaux dans un sac en mousseline. Ce procédé est surtout précieux lorsqu'il s'agit d'éviter la rouille sur les cassures de morceaux de fer brisés, car dans un endroit qui n'est pas trop humide, la chaux continue son bon effet pendant longtemps, pouvant absorber une grande quantité d'eau. Les objets en usage doivent être mis dans un tiroir presque rempli de chaux vive en poudre. Avant de les employer on les frotte avec un morceau de flanelle.—*La science populaire.*

## Vernis des poteries.

Les vernis qui recouvrent les poteries communes ne sont pas toujours d'une bonne qualité. Le plomb, qui entre pour une portion considérable dans la plupart des couvertes de poteries, se laisse quelquefois attaquer par le vinaigre. Avant de faire usage d'un de ces vases, faites bouillir dedans un peu de vinaigre : si l'émail ou vernis est bon, ce liquide ne doit nullement attaquer le vernis ; si au contraire le vinaigre a dissous quelques portions de plomb, vous vous en apercevrez en versant dans le vinaigre un peu de potasse dissoute dans de l'eau. Il se formera alors un précipité qui n'est autre chose que du plomb.

## AVIS.

Les parents et créanciers de feu Louis Beaupré, en son vivant, hôtelier, du Village de Kamouraska, en vertu de l'ordonnance de L'Honorable Ernest Cimon, un des Juges de la Cour Supérieure pour la Province de Québec, en date de ce jour sont convoqués pour mercredi, le vingt avril courant, à trois heures de l'après midi, devant le Protonotaire de la Cour Supérieure pour le District de Kamouraska siégeant à Fraserville, en son bureau, en le Palais de Justice, en la Ville de Fraserville, aux fins de donner leur avis sur la nomination d'un Curateur à la succession vacante du dit feu Louis Beaupré.

P. LANGLAIS,

Requérant.

Fraserville, 7 avril 1887.  
14 avril 1887.

## A VENDRE

A LA

## Ferme-modèle du Collège de Ste-Anne.

Veaux purs Ayrshires, avec ou sans *pedigree* ; cochons Berkshires ; blé de la Mer Noire, de choix.

S'adresser à

JOSEPH ROY,

Chef de pratique.

14 avril 1887.

## A VENDRE

BETAIL AYRSHIRE,

COCHONS BERKSHIRES,

VOLAILLES PLYMOUTH ROCK

S'adresser à

M. LOUIS BEAUBIEN,

16, Rue St Jacques, MONTREAL

## ETABLISSEMENT D'UN MOULIN A FARINE

## ST ALEXIS DE MATAPEDIAC.

Il n'y a pas de moulin à farine à St Alexis de Matapédia et les cultivateurs sont obligés d'aller à 16 milles de cette paroisse pour faire moudre leurs grains. De plus, dans le township Matapédia, en arrière de St-Alexis, une nouvelle paroisse, déjà composée d'au moins trente colons, vient d'être établie sous le nom de "St-François de Matapédia." Il y a dans cette nouvelle paroisse un magnifique endroit pour bâtir un moulin à farine, qui servirait pour les deux paroisses. Il n'y aurait qu'à acheter ce lot du Gouvernement. Celui qui y bâtirait un moulin à farine ferait une bonne spéculation.

On demande aussi un bon cordonnier à St-Alexis de Matapédia. Nul doute qu'il réussirait à merveille.

S'adresser au

Rév. FRS CINQ-MARS, Curé de

St-Alexis de Matapédia.

7 avril 1887.

CANADA, }  
PROVINCE DE QUEBEC, } COUR SUPERIEURE.  
District de Kamouraska. }

No. 893.

DAME HELCIA ROY, épouse commune en biens de Clément Phaucas dit Raymond, ci-devant de la paroisse de Notre-Dame du Lac, et maintenant de Salmon Falls, dans le New-Hampshire, l'un des Etats-Unis d'Amérique, dûment autorisé à ester en justice,

Demanderesse,

vs.

CLÉMENT PHAUCAS DIT RAYMOND, ci-devant cultivateur, de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac, et maintenant dans le Montana, aux Etats-Unis de l'Amérique,

Défendeur.

Il est ordonné au Défendeur de comparattre dans les deux mois.

Fraserville, le 23 mars 1887.

PELLETIER &amp; PERREAULT,

P. C. S.

Vraie copie

ALF. DIONNE,

Procureur de la Demanderesse.

7 avril 1887.

## A VENDRE

Bétail Ayrshire : veaux mâles et génisses, pure race, avec *pedigree*.

Aussi : Moutons Cotswold, de choix. S'adresser à

J. B. BEAUDRY,

St MARC, Comté Verchères, P. Q.

## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1886---Arrangement pour la saison d'hiver---1887

Le et après lundi, 14 juin 1886, les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste Anne (le dimanche excepté) comme suit :

Pour Lévis.....	12.35 A. M.
Pour Lévis.....	9.50 A. M.
Pour St-Jean et Halifax.....	10.38 A. M.
Pour Lévis.....	3.10 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	3.50 P. M.
Pour la Rivière-du-Loup.....	10.32 P. M.

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surintendant en chef

Bureau du chemin de fer,

Monoton, N. Bk., 22 novembre 1886.